

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA CARTE FORCÉE

Le recrutement de la nouvelle Ligue dite de concentration

Une femme et trois républicains nous adressent l'intéressant article suivant, que nous accueillons avec plaisir, quoique l'auteur ne figure pas dans les rangs du Parti Ouvrier.

Le grand fondateur de la Nouvelle Ligue dite de concentration, a une façon toute particulière de grossir le nombre des adhérents de ce groupement clérical-républicain et anti-socialiste.

Vous connaissez tous ce grand fondateur qui est le général et industriel de Roubaix; en sa qualité de grand industriel il est omnipotent vis-à-vis de ses subordonnés — c'est-à-dire de ceux qui ont le pain quotidien de ses cinq ou six mille ouvriers. Il a, par conséquent, le pouvoir de dire, s'il commandait aux consciences : — « Vous ferez partie de ma Ligue ou vous ne ferez plus partie de mon atelier ».

Néanmoins que l'on d'ailleurs justement contesté de Roubaix au Conseil général, il désire qu'il l'avenir, si par extraordinaire le parti réactionnaire qu'il représente arrivait au pouvoir ce soit sous le couvert d'une association portant l'étrange républicaine et afin que celle-ci jouisse du plus grand relèvement possible, il veut annoncer au moment voulu que la liste Hermannophidite qui sera présentée aux élections municipales prochaines est vraiment la plus grande nombre des républicains.

Que le grand fondateur ne s'y trompe pas, il peut reculer par la menace de nombreux adhérents, mais il aura jamais les consciences; cela ne s'achète pas chez les honnêtes gens.

Voilà comment procède notre grand fondateur. Il envoie ses directeurs ainsi qu'il l'a fait pas plus tard qu'hier, dire à chaque chef de service : « Monsieur, vous savez que le patron fonde une nouvelle Ligue de concentration républicaine, il m'envoie près de vous pour vous dire qu'il compte que vous voudrez bien en faire partie; vous n'êtes pas forcé ».

Ah que ce mot est bien l'expression du plus pur réalisme, non, on n'est pas forcé, mais ce qui vous force c'est la crainte de se voir maigrir d'un signe reprobatrice, lequel, à court délai, vous ferait tomber sous les coups de tout puissant industriel qui vous traiterait votre pain et celui de votre famille.

C'est ainsi que comprennent la liberté, ces gens qui se disent républicains et qui malgré cela mettent leur main dans la poche des patrons de la République et du peuple. Ils ont peur de perdre le masque ne pas s'affubler du costume d'arquin dont la multiplicité des couleurs nébuleux que les imbeciles.

Vous ne trompez personne, Monsieur le grand fondateur! Les républicains sincères savent déjà que le groupe nouveau que vous essayez de créer ne représente pas du tout l'avenir.

Les recrues que vous recrutez qu'il est dangereux de peser sur les consciences, en vous abandonnant au moment de la lutte, et votre conduite n'aura d'autre résultat que de soulever le cœur de tous ceux à qui vous commandez et que vous voudriez obliger à de honteux marchés de conscience. Leur besoin de manger pour vous en faire des adeptes.

Il y a loin de la coupe aux lèvres. Vous le voyez!

VERITAS.

La réunion du théâtre Deschamps

La société la « Libre-Pensée » dont le siège est situé chez le citoyen Carrette, 104 rue de l'Alma, avait, comme les années précédentes, organisé une réunion publique pour le jour de la Noël au théâtre Deschamps.

Annoucé pour onze heures, la réunion n'a pu commencer qu'à une heure de la présidence. Malgré cela et aussi malgré les mauvais temps qu'il faisait, il y avait près de quinze cents personnes quand le citoyen Carrette, maire de Roubaix, a pris place au bureau comme président.

Onze heures à une heure, un certain nombre de citoyens ont chanté des morceaux socialistes. Le public les a vivement applaudis.

Le citoyen Carrette déclare que les organisateurs de la réunion ont été très heureux d'avoir fait attendre le public, mais que ce n'est pas de leur faute. Ils espèrent que les prochains seraient venus le samedi 20 à Roubaix, mais ces derniers n'ont pu le faire, ils étaient, ce jour-là, retenus aussi pour la propagande.

Le citoyen Carrette excuse les citoyens Pellat et Clovis Hugues ainsi que notre collaborateur en chef, le citoyen Siauvel, ainsi que dans l'impossibilité de prendre part à la conférence.

Avant de donner la parole au citoyen Orsi, directeur du journal la « Libre-Pensée », le président demande à l'assemblée de désigner deux assesseurs.

Les citoyens Achille Lepers et Mourant sont désignés à l'unanimité.

Première lecture de la parole, le citoyen Orsi dit qu'il est heureux de voir une ville aussi républicaine, ce qui prouve que la libre-pensée gagne tous les jours du chemin. Il déclare que c'est pour répondre aux attaques des journaux bourgeois et réactionnaires que la Fédération de la Libre-Pensée du Nord et du Pas-de-Calais a décidé de fonder un organe.

Il ajoute que ce journal était nécessaire pour la propagande et, dit-il, ceux qui l'ont créé se félicitent maintenant du succès qu'il a obtenu. Il engage les nombreux auditeurs à se procurer afin de connaître et de s'inspirer des principes de la Libre-Pensée.

Le citoyen Chauvière, député de Paris, a succédé et a vivement applaudi en abordant la tribune.

Citoyens et citoyennes, dit-il, on vous a dit pourquoi je suis en retard d'espérer que vous m'excuserez. (Cris : oui ou oui).

L'orateur aborde immédiatement son sujet. Il se dit qu'entre le socialisme et la libre-pensée, il y a des relations si étroites, qu'il est impossible de désigner ces deux mots et que tout libre-penseur est forcément socialiste.

de débarrasser du joug religieux qui pèse sur lui. L'orateur s'adresse surtout aux hommes, sur qui le préjugé continue à exercer une domination qui se reproduit souvent sur les mariés et sur les enfants.

« On veut vous faire croire, citoyens, qu'il y a un bien tout puissant qui punit et récompense le bien. Mais alors pourquoi cet être créateur n'a-t-il sur terre des despotes, des criminels ? »

« Si c'est lui qui les crée, il n'a pas droit de les punir! S'ils ne sont pas son œuvre, les progrès manquent donc quand ils déclarent que rien ne se fait sans la volonté de Dieu! (Applaudissements.) »

« Les prêtres disent Dieu infiniment bon! Pourquoi alors permet-il qu'on assassine? Pourquoi laisse-t-il des pauvres mères sans pain à donner à leurs enfants? Pourquoi laisse-t-il des analphabètes dominer l'humanité ? »

« Mais non! Dieu n'est pas! Il n'a été inventé que pour prêcher la résignation aux esclaves, aux parias de ce monde, afin de pouvoir leur promettre, après la mort... une vie meilleure! »

L'orateur, très applaudi, démontre l'absurdité des religions. « Selon les chrétiens, ajoute-t-il, il n'y a rien d'autre qui pourrait un jour avoir le bonheur d'aller au ciel. »

La religion catholique, seule, est la bonne. Mais alors, les autres religions ne valent donc rien du tout? Pourtant elles sont nombreuses, plus de mille. Et les lieux de ces religions sont adorés par le plus grand nombre de sujets que le Dieu des chrétiens.

Pourquoi ce dernier ne se révèle-t-il pas dans sa toute puissance et n'exterminerait-il pas tous les autres bons dieux concurrents de l'orateur en souriant. (Longs applaudissements.)

Nous ne pouvons, faute de place, insérer dans ce discours du citoyen Chauvière que quelques-uns de ces citations spirituelles et sensées démontrant l'infinité et le vide de toute idée religieuse.

L'orateur a démontré que la Libre-Pensée ne s'inspire que du bien et de la morale et dans une péroration enflammée, saluée par des applaudissements unanimes, il a dit que la science ferait bientôt disparaître toutes les religions et apporterait avec elle la liberté et la paix universelle.

Après le discours du citoyen Chauvière, le citoyen Carrette, président, a demandé s'il ne se trouvait pas de contradicteurs. Personne ne demandant la parole, la séance a été levée sans qu'aucun ordre du jour n'ait été mis aux voix.

Le soir, la société la Libre-Pensée a fait à son siège, sa fête familiale qui a très bien réussi et qui a été empreinte de la plus franche cordialité.

Les fourneaux économiques. — L'ouverture des fourneaux économiques est fixée au jeudi, 2 janvier prochain. Ils sont situés : 1° Rue des Arts, au poste de police; 2° Rue Saint-Vincent-de-Paul, au poste de police; rue Ternaux, près de la caserne communale; 4° rue des Fossés, au poste de police.

Il n'est pas nécessaire d'être secouru par le bureau de Bienfaisance pour avoir part aux distributions des fourneaux. Les indigents susceptibles d'y participer pourront à partir du 26 décembre courant, s'adresser tous les jours, les dimanches et jours de fêtes, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 6 heures du soir, au Bureau central établi rue du Château à Ter. Les familles admises recevront une carte, de couleur différente pour chaque fourneau, indiquant leur domicile et le nombre de personnes dont elles sont composées.

Le prix des rations est fixé ainsi qu'il suit : Bouillon ou soupe 5 centimes; viande (100 grammes) 10 centimes; haricots et œufs (la pièce 5 centimes).

Les personnes qui désirent acheter des bons pour distribuer aux familles pauvres pourront s'en procurer au bureau central, aux heures ci-dessus indiquées.

La commission recevra avec reconnaissance les dons en nature ou en argent qu'on voudra bien lui adresser.

Le service des tramways. — Le service des tramways électriques a beaucoup souffert dans la journée d'hier. Le mauvais temps y a été pour beaucoup. Il y a eu aussi des avaries aux machines fonctionnant au dépôt du Laboratoire.

Par suite, sur la route de Lannoy, il n'y a eu que deux voitures au lieu de trois, encore n'allaient-elles que jusqu'à la place Sainte-Elisabeth. Sur la route de Watteles à Mouvaux, il n'y avait que quatre voitures au lieu de huit. La ligne de Tourcoing par la gare ne fonctionnait pas non plus dans les conditions normales.

Sur la ligne de la gare du Pile, les cars n'ont pas marché du tout. Ce fâcheux contre-temps a beaucoup contrarié le public.

Un accident. — Mardi soir, vers dix heures, un accident assez sérieux est survenu rue de Lannoy, cour Remmy.

Une journaliste, Adolphe Abraham est tombée, en marchant, sur un objet qui s'est fait une blessure à la tête, au cuir chevelu.

Elle a d'abord été transportée au poste de police de la place Ste-Elisabeth où l'agent Dubar est allé lui donner des soins que réclamait son état. Le praticien l'a fait ensuite admettre à l'hôpital.

Pour les cantines scolaires. — C'est ce soir jeudi qu'aura lieu à l'Hippodrome, la représentation au bénéfice des cantines scolaires.

Watteles. — Séance du Conseil municipal. — Le conseil municipal de Watteles s'est réuni le lundi 23 décembre, à 8 heures du soir, à la mairie, sous la présidence de M. Henri Dubois, maire.

Étaient présents : M. Louis Lecomte, adjoint; Thérin-Carrette; J. B. Delreux; Louis Delamady; Sprit-Dassonville; Abel Hazebrouck; Louis Delmas; Emile Jubian; Henri Dubois; François Bouscar; J. B. Dubuis; Florimond Lecomte; Henri Labbe; Filipp-Doutreigne; Filipp-Ansart; Pierre Tancette et Louis Dugonny.

Absents : MM. Delmarre-Dupont, adjoint; Pierre Bonie; Gattefleur Léon; Dubrulle Jules; Dupont Alfred; Cateau François; Beauvillage Gaston; Lepers Carlos et Plouvier Louis.

M. Lobbe, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

AUGMENTATION DE L'EFFETIF DE LA GENDARMERIE. — COMMUNICATION D'UNE LETTRE DU PRÉFET DU NORD

M. le Maire lit une lettre du préfet du Nord en réponse à la lettre du maire demandant l'augmentation de la brigade de gendarmes au lieu de celui de la police, vu l'état précaire des finances de la commune. Dans cette lettre, il ressort qu'il est impossible pour le moment de faire droit à la demande de la commune de Watteles.

Le citoyen Lecomte : ne voit pas l'utilité de grever encore le budget de la commune en augmentant la police; nous sommes à la fin de notre mandat, quelques mois à peine nous séparons de nos concitoyens, la commune n'est pas riche.

Lecture est donnée du rapport de la commission de finances sur cette question. La commission conclut à la création d'un poste de garde champêtre à la condition que ce garde sera affecté exclusivement au service de la police dans le hameau du « Sapin Vert ».

Le citoyen Lecomte : Vous allez en ce faisant, créer un poste de garde qui sera en dehors du contrôle de commissaire de police, c'est dangereux, je ne sais si vous avez le droit de faire cela.

Plusieurs membres. — On pourra l'obliger à venir une fois par semaine au rapport ?

Le citoyen Lecomte : Dans ces conditions, on peut très bien faire la police sans augmenter le nombre des agents. Le commissaire n'a que leur éviter de venir au rapport deux fois par jour.

On passe au vote. Par 12 voix contre 6 l'augmentation est adoptée.

Le citoyen Lecomte qui n'a pas compris que le Maire avait déclaré que le nouveau poste de garde serait affecté spécialement au Sapin-Vert, demande que son reconnaissance le vote.

On repasse au vote. Par 14 voix contre 4 l'augmentation est adoptée.

Une somme de 200 francs pour l'entretien et une de 1200 francs pour le traitement du garde sont votées.

CIMETIÈRE. — PROJET DE RÉGLEMENT

Le Maire : Nous avons à nous prononcer sur le projet de règlement du nouveau cimetière, seulement ce règlement est très long, faut-il le lire? Le citoyen Lecomte, Ouil ouil!

Lecture est donnée du règlement qui est en effet très long et qui est interrompu par le conseiller socialiste qui demande que l'on fasse un agent municipal du garde du cimetière.

Ce même conseiller formule une proposition tendant à exonérer les malheureux indigents ou pas — qui ne peuvent payer les frais de cercueils ou d'enterrement.

M. Watteles. — Alors il faudra un employé spécial pour contrôler ceux qui sont pauvres et ceux qui ne sont pas nécessairement l'.

Le citoyen Lecomte : Mais, Messieurs! je viens d'étudier la question... Il y a un moyen c'est celui-ci : Nous pourrions à partir d'une certaine classe, celle par exemple, dont les gens mynendés ne servent jamais, ils paient 8 fr. je suppose, au lieu de ce chiffre, faites payer 15 francs riches... même vingt.

M. Vanhoutte, c'est déjà beaucoup quinze francs!

Le citoyen Lecomte. — Mais, M. Vanhoutte, quel est ce chiffre... On ne peut qu'une fois... (Rires).

Le conseil est perplexé et ne sait que faire.

Les déviances variations du règlement municipal.

M. Vanhoutte. — Ce ne serait qu'un acte de pureté.

Une vive discussion s'engage entre le citoyen Delreux d'une part et M. le Maire et M. de Hières-Dubois de l'autre. Ce dernier conseiller est hostile à l'indemnité.

M. Delreux. — Quand l'indemnité a été son adjudication M. le Maire, vous avez passé au marché de gré à gré.

De ce chef, la commune a perdu 400 francs tous les ans, pendant trois années, ce qui fait 1200 francs. Or, il ne s'agit pas de rétrocession, vous devez une indemnité, donnez-la.

M. le Maire. — Fixez une indemnité et on pourra statuer.

La somme de 100 francs est votée à titre d'indemnité au concessionnaire des droits de place.

M. Henri Dubois. — C'est comme si vous préjugez l'argent dans la caisse municipale et que vous le jetez par la fenêtre. Si vous voulez mettre sur ce pied-là vous n'en sortirez pas!

MM. Delreux et Florimond Lecomte ripostent vigoureusement à M. Hières-Dubois.

Le conseil vote sur la proposition du maire une subvention pour placer le fils du sieur Decourcelles Denis, rue des Fleurs, qui est aveugle, dans un établissement d'incurables.

La séance est levée à 8 h. 3/4.

Accident d'homme. — Un accident est arrivé à la fabrique de tapis l'Épave-Lézard de Paris. Un gamain tireur de corde a eu un doigt de la main écrasé par le frein.

Le doigt est perdu et l'incapacité de travail sera d'un mois environ.

Ménages de mort eversés sa femme. — La police a procédé à l'arrestation de M. Victor Dubrulle, cabaretier rue de la Croix-Rouge.

Mardi soir, Dubrulle étant ivre, avait proféré des menaces de mort à l'égard de sa femme.

La garde Petit l'a mis en état d'arrestation.

Bris de clôture. — Le nommé Pennecq Lucien, 41 ans, a été arrêté sous l'inculpation d'ivresse et bris de clôture.

Vol d'une baguette. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Vanterkesch, Marie, âgée de 21 ans, demeurant rue Lourege, 4, inculpée de vol d'une baguette au préjudice de Mme veuve Quenou-Belosse, mercière, place de l'Est.

Mandat d'arrêt. — Le nommé Logez Jules, 36 ans, né à Rouvry (Pas-de-Calais) sans domicile fixe, se présentait mardi soir au poste de police pour solliciter un billet de logement.

On reconut qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui par M. Delalé, juge d'instruction en 1890.

L'individu avait été condamné pour vol et tentative de vol. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Félicité trouvée. — Mme Casier, demeurant rue du Calvaire, 30, tient à la disposition de la propriétaire, une pélerine de femme qu'elle a trouvée rue du Calvaire, le 3 courant, vers 9 heures du soir.

Contravention. — Une contravention a été dressée à la charge du nommé Durandier Auguste, 79 ans, rentier, rue de Gand, 184, pour avoir ouvert sans autorisation une tranchée d'aqueduc en face de sa propriété, rue des Phalampins, 25.

Arrestation de l'assassin de Mouscron. — Nous apprenons que les citoyens qui ont procédé à l'arrestation de Jouvencé les hommes Watel, demeurant au pont de Neuville et César Belpaire, 68 rue du Hocquet, vont être récompensés pour leur acte de courage.

Citoyens, Citoyennes.

Je reviens de Roubaix et j'avais l'intention de retourner à Paris de suite lorsque j'ai vu la malencontreuse idée de me rendre à la Maison du Peuple.

Je n'aurais guère l'intention d'y prendre la parole et j'ai été bien surpris tout à l'heure, il y a un instant, lorsque j'ai entendu prononcer mon nom avec cette invitation formelle de prendre la parole dans cette fête socialiste.

J'en suis indigné, dit l'orateur spirituellement, et vous partageriez tous mon indignation.

Mais je vous, ajoute-t-il, que vous le prenez du bon côté; en ce cas, vous faites comme moi.

Puisque cette fête est organisée pour les enfants, c'est aux enfants que je m'adresserai.

Mes chers petits,

Ce que je souhaite avec vous pères et mères, c'est que cette fête socialiste s'imprègne dans vos jeunes cerveaux, c'est que vous compreniez pourquoi cette fête a été organisée à votre intention.

Apprenez que vos papas et vos mamans font cette fête pour faire de vous des socialistes, pour que vous soyez plus utiles à votre pays.

L'avenir! vos pères et mères y ont songé. Ils ont cru en l'avenir; ils ont lutté, ils ont souffert pour vous faire un sort meilleur; ils ont fait ce qu'ils ont pu pour réaliser leur idéal.

Vos pères ont vu blanchir leurs barbes et leurs cheveux dans la lutte pour la société meilleure, plus juste, plus égalitaire; et vous apprenez en grandissant tout ce qu'ils ont dû faire pour vous affranchir. Plus tard, vous aussi vous serez des hommes, de grands enfants, des citoyens, par l'instruction que l'on vous donne.

Or, la Maison du Peuple, où vous venez recevoir avec satisfaction de vos plus grandes joies, votre éducation socialiste, vous ouvre une ère nouvelle.

Aujourd'hui, c'est l'anniversaire d'une nativité légendaire. Vos pères et mères ont été bercés avec la sténie de la nativité que l'Église catholique nous joue depuis près de deux mille ans.

Dans cette scène un enfant qui nait dans une crèche, une nuit d'hiver alors que la neige tombe à gros flocons, nous y voyons, nous socialistes, la nativité de cet enfant qui, vagissant dans une Maison du Peuple, est pour nous l'avenir du socialisme.

Car, somme toute, la Maison du Peuple représente, pour nous, l'ère nouvelle.

Le nommé Victor Dubrulle, cabaretier rue de la Croix-Rouge.

Mardi soir, Dubrulle étant ivre, avait proféré des menaces de mort à l'égard de sa femme.

La garde Petit l'a mis en état d'arrestation.

Bris de clôture. — Le nommé Pennecq Lucien, 41 ans, a été arrêté sous l'inculpation d'ivresse et bris de clôture.

Vol d'une baguette. — La police a procédé à l'arrestation de la nommée Vanterkesch, Marie, âgée de 21 ans, demeurant rue Lourege, 4, inculpée de vol d'une baguette au préjudice de Mme veuve Quenou-Belosse, mercière, place de l'Est.

Mandat d'arrêt. — Le nommé Logez Jules, 36 ans, né à Rouvry (Pas-de-Calais) sans domicile fixe, se présentait mardi soir au poste de police pour solliciter un billet de logement.

On reconut qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui par M. Delalé, juge d'instruction en 1890.

L'individu avait été condamné pour vol et tentative de vol. Il a été maintenu en état d'arrestation.

Félicité trouvée. — Mme Casier, demeurant rue du Calvaire, 30, tient à la disposition de la propriétaire, une pélerine de femme qu'elle a trouvée rue du Calvaire, le 3 courant, vers 9 heures du soir.

Qu'il vienne à mourir et qu'il sera la situation de ce veuve et de ses orphelins ?

Il sont là, dans une cabine de la rue de la Baugerie, 20, sans feu, sans pain, sans espoir.

Nous le répétons : Que vont-ils devenir ?

Une chute grave. — Hier matin, vers six heures, se dressa pour un homme inconnu, le sieur aimable Sampa, garçon de café, 40, rue des Bouchers, se présentant au poste de police de la Grand-Place, réclamant des secours.

En descendant l'escalier Sampa glissa et fit une chute malheureuse qui lui occasionna une blessure assez grave à l'arcade sourcillière droite.

Son transfert à l'hôpital St-Sauveur a été jugé nécessaire.

LES NOCES DE JEANNETTE

Cours, mon aiguille, dans la main, Et les causes passent ma main; Avec du bon Cacao, du pain, On nous paiera de notre pain.

Un artiste, au sergent Victor Yvain.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 24 décembre 1895

Condamnation

DU « VRAI ROUBAIGNO »

Le Tribunal a rendu son jugement dans le procès intenté par M. Deschamps, directeur du Roubainois, contre le citoyen Montois, gérant du Vrai Roubainois.

Le citoyen Montois est condamné à 50 francs d'amende et 50 fr. de dommages-intérêts envers M. Deschamps.

On avouera que cet condamnation ressemble beaucoup à un acquittement.

Rage de Dents, Maux de Tête, Migraines NEURALGIQUES

Guérison immédiate et certaine par le CEPHALIQUE SAINT-MICHEL. Plus de mille attestations sont à la disposition du public.

Le Flacon 1 fr. 50 dans toutes les bonnes Pharmacies. — Dépôt principal : Pharmacie COUVREUR, 20, rue Neuve.

Offre aux ouvriers et aux nécessiteux mes médicaments très soignés et promette de leur appliquer de prix en rapport avec leur condition sociale.

Les Malades peuvent compter sur l'efficacité de mes produits pour obtenir leur guérison. Les ordonnances sont l'objet de soins tout particuliers.

H. COUVREUR, 20, rue Neuve, ROUBAIX

PROGRAMME DES SPECTACLES

GRAND THÉÂTRE DE LILLE

Direction : A. VIGUIER

Jeudi 26 décembre

Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2

Spécialité extrarégionale

CARMEN, opéra-comique en 4 actes.

LES NOCES DE JEANNETTE, opéra comique en 1 acte.

On commencera par :

CARMEN, opéra-comique.

Théâtre des Variétés

Jeudi 26 décembre

« Une Courte de Tareaux », parodie burlesque, jouée par toute la Troupe et les Frères Bilek.

Débuts de Bengali.

PETIT INDICATEUR

de l'ÉGALITÉ

Service d'Hygiène

AU DÉPART DE ROUBAIX

ROUBAIX A GROS-VARQUIGNY ET LILLE. — 5.58 6.30 6.57 7.20 7.40 8.00 8.15 8.30 8.45 8.60 8.75 8.90 9.05 9.20 9.35 9.50 10.00 10.15 10.30 10.45 10.60 10.75 10.90 11.05 11.20 11.35 11.50 12.05 12.20 12.35 12.50 13.05 13.20 13.35 13.50 14.05 14.20 14.35 14.50 15.05 15.20 15.35 15.50 16.05 16.20 16.35 16.50 17.05 17.20 17.35 17.50 18.05 18.20 18.35 18.50 19.05 19.20 19.35 19.50 20.05 20.20 20.35 20.50 21.05 21.20 21.35 21.50 22.05 22.20 22.35 22.50 23.05 23.20 23.35 23.50 24.05 24.20 24.35 24.50 25.05 25.20 25.35 25.50 26.05 26.20 26.35 26.50 27.05 27.20 27.35 27.50 28.05 28.20 28.35 28.50 29.05 29.20 29.35 29.50 30.05 30.20 30.35 30.50 31.05 31.20 31.35 31.50 32.05 32.20 32.35 32.50 33.05 33.20 33.35 33.50 34.05 34.20 34.35 34.50 35.05 35.20 35.35 35.50 36.05 36.20 36.35 36.50 37.05 37.20 37.35 37.50 38.05 38.20 38.35 38.50 39.05 39.20 39.35 39.50 40.05